

Département
de la Moselle

Canton de Coteaux de Moselle

Nombre de Conseillers
Elus : 14

Nombre de Conseillers
Présents : 11

Nombre de Conseillers
Absents excusés : 3

Nombre de Conseillers absents
Non excusés : néant

Nombre de Conseillers
Ayant donné procuration : 3

Date d'envoi convocation :
04/04/2024

Commune de CUVRY

PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 avril 2024 à 20 h 00

Sous la présidence de Monsieur François
CARPENTIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Karine
HUMBERT, Emilie EVAIN, Sandra KREMER,
Aurélie DUBOIS

Messieurs Vianney TRITZ-KAYSER
Nicolas PETIT, ENCKLE Claude, Guillaume SIBILLE
Dominique CHATEAU, Gérard LEININGER

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Thomas DAGUIN (procuration à E. EVAIN)
Géraldine HAMERT (procuration à F. CARPENTIER)
Nathalie DUCRET (procuration à S. KREMER)

ETAIT ABSENT NON EXCUSE : Néant

Secrétaire de séance : Mme Karine HUMBERT

1- CLOS SAINT VINCENT DE PAUL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

2- CLOTURE BUDGET ANNEXE CLOS SAINT VINCENT DE PAUL

3- REVERSEMENT DE L'EXCEDENT D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

4- VOTE DES TAXES

5- BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

6- ACHAT TERRAIN SECTION 2 PARCELLE 55

7- DOSSIERS DEMANDES DE SUBVENTIONS

1- CLOS SAINT VINCENT DE PAUL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Dominique CHATEAU

Rapport

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L2342-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;

Motion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2024, équilibré, pour les montants suivants :

- En fonctionnement : 6 611 885.76 €
- En investissement : 6 374 005.46 €

DIT que ce budget reprend les résultats constatés au compte administratif 2023.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2- Clôture Budget annexe Clos Saint Vincent de Paul

Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis 2022, plus aucunes opérations n'ont été réalisées sur le budget annexe du Clos Saint Vincent.

Il propose au conseil de clôturer ledit budget a la date du 09/04/2024, avec un report du résultat sur le BP général de 2024.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la clôture du budget annexe du Clos Saint Vincent au 09/04/2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3- Reversement de l'excédent d'exploitation du budget annexe au budget principal

Rapporteur F. CARPENTIER

Rapport

Vu les dispositions de l'article L 2224-1 du CGCT,

Vu les dispositions prévues aux articles R 2221-48 et R 2221-90 du CGCT qui indiquent que le reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général est admis sous réserve des trois conditions cumulatives suivantes :

- le reversement de l'excédent n'est possible qu'après affectation des plus-values nettes de cessions en investissement et après couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- le reversement n'est possible que si l'excédent n'est pas nécessaire au financement des dépenses d'investissement ou d'exploitation devant être réalisées à court terme par le service assainissement ;

Considérant que cet excédent ne résulte pas de la fixation à dessein d'un prix trop élevé, destiné à faire financer par les usagers les dépenses du budget principal,

Considérant que le budget annexe est excédentaire à hauteur de 237 880.30 € sur la section d'exploitation et que les conditions de financement des investissements et de couverture du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Considérant que l'excédent d'exploitation n'est pas nécessaire au financement de dépenses devant être réalisées à court terme par le service assainissement,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire sur les modalités de fonctionnement du budget principal de la commune et du budget annexe, notamment la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent d'exploitation du budget annexe à la collectivité de rattachement,

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reverser 237 880.30 € d'excédent d'exploitation à la section de fonctionnement du budget général M57 de la Commune.

DECIDE que les crédits seront inscrits dans le cadre du budget primitif du budget principal de la commune et du budget annexe.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

4- Vote des taxes

Rapporteur : Dominique CHATEAU

Rapport

Pris connaissance que le versement FNGIR devrait s'élever à 984 €, que le total des allocations de compensations devrait être de 2 434 € et que le versement du coefficient correcteur devrait être de 105 478 €. Le produit nécessaire à l'équilibre du budget étant de 469 677 €, une fois l'ensemble des recettes ci-dessus déduites, le produit attendu est donc de 360 781 €,

Pris connaissance du montant des bases des impôts locaux,

Vu le produit éventuel en conservant les mêmes taux que pour l'année 2023
360 781 €

Motion

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
DECIDE de conserver les taux votés en vigueur depuis l'année 2023,
PREND ACTE des produits attendus :
Foncier bâti 33.09 % soit un produit attendu de : 332 555 €
Foncier non bâti 49.47 % soit un produit attendu de : 21 272 €
Habitation secondaire ou vacante 15.84 % soit un produit attendu de : 6 954€

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5- BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Dominique CHATEAU

Rapport

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants L.2311-1 à L2342-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi 82-213 du 2 mars 1982) ;

Prenant en compte l'affectation du résultat 2023 décidée en du 21/03/2024,
Monsieur CHATEAU présente le budget par chapitre et propose de passé à la délibération

Motion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024, équilibré en fonctionnement et en suréquilibre, excédentaire en recettes d'investissement, pour les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 016 863.63 €	1 016 863.63 €
Investissement	1 283 502.16 €	1 301 224.66 €

DIT que ce budget reprend les résultats constatés au compte administratif 2023.

Pour : 14 Contre : Abstention : 0

6- Achat terrain section 2 parcelle 55

Rapporteur : François CARPENTIER

Rapport

Monsieur CARPENTIER informe le conseil municipal de la possibilité de procéder à l'achat du terrain cadastré parcelle 55 section 2 d'une superficie de 77a 68ca, pour procéder à la mise en sécurité de l'accès à la rue de la Louvière.

Mr Michel MULLER et Mme Chantal MULLER épouse MATHIEU propriétaire propose de vendre la parcelle 20 000.00 €, hors frais de notaire.



Motion

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la proposition de vente de Mr MULLER et Mme MULLER épouse MATHIEU au prix de 20 000.00 €,

DECIDE d'inscrire les crédits au BP 2024,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces liées à l'acquisition de la parcelle 55 section 2.

Pour : 14 Contre : Abstention : 0

7- Dossiers de demandes de subventions

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

a- Matériel informatique

Rapport

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'acquisition de vidéoprojecteurs laser, d'ordinateurs fixes et d'un ordinateur portable afin d'enrichir l'offre numérique au sein du groupe scolaire.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond vert de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert de l'Eurométropole de METZ,

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2024,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

b- Eclairage salle multi-activités

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son engagement au niveau des économies d'énergie. En effet, après avoir procédé à l'isolation de la salle des

associations et avoir fait le choix de procéder au remplacement de la chaudière vétuste, il propose au conseil municipal d'installer des éclairages LEDs au sein de la grande salle.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond vert de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert de l'Eurométropole de METZ,

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2024,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

c- Installation de nouvelles fenêtres au sein de l'école maternelle

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal son engagement au niveau des économies d'énergie. De ce fait, il propose au conseil municipal de procéder au remplacement de fenêtres en bois datant de la construction de l'école maternelle (1975) au profit de fenêtres répondant aux dernières normes en matière d'isolation thermique.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond vert de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert de l'Eurométropole de METZ,

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2024,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

d- Eclairage terrain de tennis

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le terrain de tennis dispose d'un éclairage à vapeurs de mercure. Il propose un projet de remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage basse consommation afin de permettre une utilisation optimale du terrain.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond vert de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert de l'Eurométropole de METZ,

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2024,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

e- Eclairage public

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que 2 phases de renouvellement de l'éclairage public halogène pour du LED ont déjà eu lieu. Afin de disposer d'un éclairage public intégralement en LED il propose au conseil de lancer la 3^{ème} et dernière phase. Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond vert de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert de l'Eurométropole de METZ,

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2024,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

f- Pompe à chaleur micro crèche

Rapport

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des demandes de subvention pour le projet d'installation d'une pompe à chaleur au sein du local de la micro crèche.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond vert de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond vert de l'Eurométropole de METZ,

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2024,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

g- Appareils de musculation au plateau sportif

Rapport

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter des demandes de subvention pour le projet d'installation d'une aire de musculation au sein du plateau sportif.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond de concours de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond de concours de l'Eurométropole de METZ,
PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2025,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

h- Médiathèque

Rapport

Monsieur le Maire propose présente au conseil municipal un projet de création d'une médiathèque courant 2025.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du département au titre des dossiers AMITER, de la CAF et de la DRAC.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le département au titre d'AMITER

AUTORISE le Maire à solliciter la CAF

AUTORISE le Maire à solliciter la DRAC

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2025,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

i- Mise en sécurité accès rue de la Louvière

Rapport

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de mise en sécurité de l'accès piétons et cyclistes de la rue de la Louvière.

Il invite le conseil municipal à l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat, de la région, du fond de voirie de l'Eurométropole de Metz.

Motion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL,

AUTORISE le Maire à solliciter la région Grand Est,

AUTORISE le Maire à solliciter le fond de voirie de l'Eurométropole de METZ,

PREVOIT l'inscription des crédits au budget primitif 2025,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ces demandes de subventions.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

François CARPENTIER		Dominique CHATEAU	
Claude ENCKLE		Gérard LEININGER	
Géraldine HAMERT (Procuration à F. CARPENTIER)		Vianney TRITZ- KAYSER	
Thomas DAGUIN (Procuration à E. EVAIN)		Nathalie DUCRET (Procuration à S. KREMER)	
Guillaume SIBILLE		Sandra KREMER	
Emilie EVAIN		Karine HUMBERT	
Aurélie DUBOIS		Nicolas PETIT	